

Le Bulletin des Agriculteurs

VOL. 3 No 26

Montréal, 27 Juillet 1918



Journal Hebdomadaire

CONSACRÉ A L'AVANCEMENT de la COOPÉRATION AGRICOLE
ET DE L'AGRICULTURE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC.



PUBLICATIONS

du Ministère provincial de l'Agriculture

Voici la liste des bulletins que le ministère distribue gratuitement à ceux qui en font la demande au

Service des Publications, Ministère de l'Agriculture, Québec.

- B 6.—La culture du tabac,
- B 22.—Des bovidés,
- B 24.—Résumé de la grande erreur du pain blanc,
- B 25.—Etude sur les céréales.—Notions botaniques,
- B 26.—Le blé,
- B 27.—L'avoine,
- B 28.—Orge, seigle et sarrasin,
- B 29.—Choix de la semence,
- B 43.—De la culture des haricots (fèves),
- B 49.—Fabrication des conserves de viandes et légumes,
- B 50.—L'élevage productif du mouton,
- B 51.—Comment augmenter la production du porc ?
- B 52.—Guide des éleveurs.—Liste d'éleveurs d'animaux de race pure,
- B 53.—Le fumier de ferme.—Composition—Valeur—Conservation,
- B 55.—L'élevage des volailles dans les villes et les villages,
- C 3.—Incubation naturelle et élevage,
- C 13.—L'engraissement du veau,
- C 15.—La diarrhée blanche chez les poussins,

C 16.—Avis et conseils importants pour les fournisseurs de lait,

D 110.—Le fromage raffiné,

D 111.—Conférence sur l'industrie laitière,

D 116.—Les vaches laitières,

D 115.—Moyen de combattre les chenilles,

D 133.—Les mauvaises herbes,

D 134.—Noces d'argent du concours de mérote agricole, 1917.

Pour donner satisfaction à tout le monde, même aux personnes qui aiment à se plaindre, nous demandons poliment à ces derniers surtout de bien vouloir donner leur adresse au complet en écrivant lisiblement leur nom plutôt que leur signature, trop souvent incompréhensible.

Nous nous efforçons de satisfaire aux nombreuses demandes que nous recevons tous les jours. Toutefois, pour ne pas priver des personnes sérieuses de la lecture de certaines publications, nous sommes quelquefois forcés de limiter les envois à une même personne.

Nous recevons aussi bon nombre de demandes pour des publications dont le tirage est épuisé. Nous les remplaçons généralement par d'autres sur le même sujet, si possible, et nous espérons que ce changement suffira pour expliquer l'impossibilité où nous nous trouvons de leur envoyer les brochures sollicitées.

E. BELANGER,
Chef du Service des Publications.

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

"LE BULLETIN DES AGRICULTEURS"

ORGANE DE

La Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec
et des sociétés coopératives agricoles affiliées.

Journal hebdomadaire entièrement consacré à l'avancement de la coopération
agricole et de l'agriculture dans la province de Québec.

**REVUE DU MARCHÉ — COOPERATION — CULTURE PRATIQUE —
ELEVAGE — INDUSTRIE LAITIERE — AVICULTURE —
APICULTURE — ACTUALITES AGRICOLES**

DIRECTION ET ADMINISTRATION: 63, rue William, MONTREAL

Adresser toute correspondance au " Directeur du Bulletin "

ABONNEMENT

Sociétaires de la Coopérative des Fromagers et des coopératives agricoles affiliées \$0.50 par an.
Non Sociétaires 1.50 " "

TARIF DES ANNONCES :

Pour $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$ ou 1 page : demander conditions au "Directeur". Pour petites annonces: 50c pour chaque
insertion de 25 mots ou moins ; 1 cent par mot additionnel.

Toute annonce sujette à l'approbation du "Directeur".

Vol. 3

Montréal, le 27 Juillet 1918

No 26

SOMMAIRE

PAGES

Marché.....	2-3
Editorial — <i>Plus de logique</i> , AUG. TRUDEL	4
Un peu de gros bon sens en affaires JEAN TRUDEL	5
Elevage — <i>Pourquoi la viande va être de plus en plus cher</i> , JOSEPH PASQUET.	6
L'abattoir de Princeville — <i>Un résumé de ses affaires en 1918</i> , E. BELANGER	7
Nouvelles Coopératistes — <i>Dans la Baie des Chaleurs</i> , J.-A. TALBOT.....	8
Ce qu'on dit dans la presse agricole— <i>Les pâturages malsains</i>	9
Chronique Agricole — " <i>La petite différence</i> " A. LETOURNEAU	10
Propos et Commentaires — <i>Question d'industrie laitière</i> , A. LETOURNEAU...	11
Apiculture— <i>A l'exposition de Québec. Calendrier apicole</i> , C. VAILLANCOURT	12
Petites Annonces.....	13
Notes, etc.....	14

LE MARCHÉ

Les prix ci-dessous sont fournis par la Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec. Ce sont les prix qui ont été obtenus et payés aux membres de cette société durant la semaine finissant à la date que porte le Bulletin.

Semaine du 27 Juillet

BEURRE

Pasteurisé.....	43½c
No 1.....	43½c
No 2.....	42½c

Marché plus faible. Les quantités en entrepôts paraissent devoir être suffisantes pour les besoins futurs du commerce local. A moins de demander pour l'exportation, le marché devra un peu fléchir.

FROMAGE

Blanc No 1.....	22 9-16c
" No 2.....	22 1-16c
" No 3.....	21 9-16c
Coloré No 1.....	22 9-16c
" No 2.....	22 1-16c
" No 3.....	21 9-16c

Rien à noter dans les prix du fromage qui restent les mêmes.

OEUFs

Strictement frais.....	47c
No 1.....	43c

Les oeufs strictement frais se font rares. Le marché est très ferme.

SIROP D'ERABLE

En canistres de ½ ou 1 gallon impérial:

No 1.....	\$1.95
No 2.....	\$1.85
No 3.....	\$1.75

En canistres ou barils de 5 gallons ou plus:

No 1.....	\$1.75
No 2.....	1.65
No 3.....	1.55

SUCRE D'ERABLE

No 1.....	23c
No 2.....	22½c
No 3.....	21½c

Marché ferme. De très petites quantités sont maintenant offertes.

MIEL

Miel extrait:—

Blanc No 1.....	20c
" No 2 (ou ambré No 1).....	19c
" No 3 (ou ambré No 2).....	18c

Brun No 1.....	18c
" No 2.....	17c
" No 3.....	16c

La quantité offerte n'est pas encore suffisante pour donner une idée exacte de ce que seront les prix de la nouvelle récolte.

FEVES

Blanches No 1 (triées à la main)....	13c la livre.
" No 2.....	12c la livre.
" No 3.....	10½c la livre.
Jaunes No 1.....	10c la livre.
" No 2.....	9½c la livre.
" No 3.....	8½c la livre.

Marché stationnaire. Aucun changement dans les prix.

LAINES

Lavée No 1.....	97c la livre.
" No 2.....	95c la livre.
" No 3.....	93c la livre.
Non lavée No 1.....	70c la livre.
" No 2.....	69c la livre.
" No 3.....	67c la livre.

Le marché paraît plus faible pour la laine non lavée. Les manufacturiers canadiens semblent bien approvisionnés.

VOLAILLES VIVANTES

Poules No 1.....	32c
" No 2.....	29c
" No 3.....	26c

Marché plus ferme.

Poulets No 1.....	42c
" No 2.....	40c
" No 3.....	37c

Marché ferme.

PIGEONS VIVANTS

Le couple.....	40c
----------------	-----

LE MARCHÉ

Les prix ci-dessous sont fournis par la Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec. Ce sont les prix qui ont été obtenus et payés aux membres de cette société durant la semaine finissant à la date que porte le Bulletin.

LARD

(1) AUX ABATTOIRS DE PRINCEVILLE ET DE ST-VALIER

Jeunes porcs de 100 à 200 livres.....23½c
Porcs à bacon.....24c
Vieux porcs, suivant la qualité: de 20 à 22c la livre
Marché à la baisse.

LAPINS VIVANTS

Lapins.....\$1.00 à \$2.00 le couple

VEAUX ENGRAISSÉS AU LAIT

No 1.....21½c
No 2.....19½c
No 3.....18c
No 4.....16c

Marché ferme.

PEAUX

Peaux de vaches ou taures pesant 48 livres ou moins.....18c la livre

Peaux de taureaux.....17c la livre.

Peaux de moutons.....\$3.00 à \$4.75chacune.

Peaux de veaux de champs.....18c la livre.

Peaux de veaux engraisés au lait...48c la livre.

Peaux de chevaux \$6.00 à \$7.00 chacune, suivant la grandeur.

Peaux d'Agneaux du printemps, \$0.50 à \$2.00 chacune, suivant la pesanteur.

Marché ferme.

ANIMAUX ABATTUS

L'on est prié de ne plus expédier d'animaux abattus entr'autres, moutons, porcs, boeuf, à la Coopérative des Fromagers durant le temps des chaleurs, car ils arrivent en très mauvais état. C'est la raison pour laquelle nous discontinuons aujourd'hui de publier les prix du marché pour les animaux de boucherie.

L'on peut continuer d'expédier des veaux pourvu qu'ils soient bien gras et qu'ils aient été abattus convenablement. Il ne faut pas oublier de les laisser suspendus, une fois l'abatage fait, pendant au moins 12 heures, avant de les expédier.

IMPORTANT

Tous les produits vendus par l'entremise de la Coopérative des Fromagers sont classés par des experts nommés par le Ministère de l'Agriculture de la Province de Québec.

Sur chaque article expédié, le nom et l'adresse de la COOPERATIVE DES FROMAGERS doivent être écrits très lisiblement.

Il ne faut pas non plus oublier de mentionner le nom de l'expéditeur. Il arrive chaque semaine des produits dont on ignore la provenance. Il est alors impossible de faire les remises.



EDITORIAL

PLUS DE LOGIQUE

La Coopérative des Fromagers vient de rendre compte, dans plusieurs numéros du Bulletin des Agriculteurs, de ses affaires depuis le commencement de la présente année. Le programme qu'elle s'était tracé, e le a pu l'exécuter, elle se plaît à reconnaître, grâce au support constant qu'elle a reçu de ses sociétaires, et c'est encore à cette condition qu'elle pourra atteindre le but qu'elle se propose.

Il faut bien dire cependant que certains sociétaires, si l'on en juge par quelques faits, isolés heureusement, paraissent oublier cette condition essentielle. Dans tous les cas, si les idées dont ils sont imbus se propageaient, il faudrait bien du temps pour qu'une association agricole obtienne un succès quelconque.

Le succès de toute association dépend en effet autant de la fidélité de chacun des sociétaires, que de la prudence et de l'expérience des personnes qui la dirigent. Des associations ouvrières, commerciales, industrielles et professionnelles, ont réussi, parce qu'en toutes circonstances elles ont pu compter sur la fidélité, le dévouement de leurs membres. Il n'en saurait être autrement en agriculture : je dirais même que les associations agricoles ont besoin, plus que toutes autres, de compter sur le dévouement, le support de leurs membres, parce que c'est, la plupart du temps, leur principale ressource et presque toujours leur plus puissant capital.

Où que constatons-nous malheureusement ? Certains cultivateurs se disent très satisfaits que la Coopérative des Fromagers existe, surtout qu'elle ait les moyens de publier un journal hebdomadaire. Car ils peuvent vérifier si les maisons de commerce à qui ils confient la vente de leurs produits, surtout le beurre et le fromage, leur paient bien les prix de la Coopérative. C'est une façon absolument originale de reconnaître l'utilité d'une société.

Il suffirait pourtant d'un instant de réflexion pour se rendre compte que l'on agit à l'encontre de gros bon sens. Pourquoi donc confier la vente de ses produits à un marchand qui ne peut faire mieux que payer les prix de la Coopérative ? Celui-ci, pour mériter la préférence, devrait au moins accorder un prix supérieur.

Mais concédons qu'une maison de commerce puissent accorder d'aussi bons prix que la Coopérative des Fromagers, quoique l'expérience des années passées démontre le contraire. Laquelle des deux offre plus d'avantages à tous points de vue ? A-t-on bien des exemples de commerçants qui aient entrepris d'enseigner aux cultivateurs la façon d'améliorer la qualité de leurs produits ? A-t-on bien des exemples de maisons de commerce qui aient affecté une partie de leur capital à l'établissement d'abattoirs régionaux, ou encore à la diffusion des bonnes méthodes d'élevage, d'abatage, de préparation des produits pour le marché ? Ou encore à la publication de journaux à seule fin de renseigner les cultivateurs sur l'état du marché et sur les prix courants ?

Il est vrai que, même en faisant tout cela, la Coopérative des Fromagers a pu encore accumuler chaque année des profits. Mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que ces profits appartiennent non pas à deux ou trois individus, mais à tous les sociétaires dont la grande majorité sont des cultivateurs de notre province. Le marchand ordinaire ne partagera certainement pas avec le producteur les bénéfices qu'il a pu réaliser par la manipulation des produits de ce dernier.

Soyons donc logiques et donnons avant tout la préférence aux institutions qui sont essentiellement agricoles.

AUGUSTE TRUDEL.

UN PEU DE GROS BON SENS EN AFFAIRES

Dans des numéros précédents du Bulletin des Agriculteurs, l'on avait mis les cultivateurs en garde contre les entreprises de certaines gens hardies qui, à la faveur du mouvement d'organisation qui se fait dans la classe agricole, veulent pousser leurs petites affaires. Puis l'on avait indiqué quelques points de repère qui, en toutes circonstances, permettent de distinguer une société coopérative d'une autre qui ne l'est pas. Était-il nécessaire d'ajouter qu'en toutes choses et avant tout il faut user de son gros bon sens? Nous ne l'avions pas cru. Mais certains faits qui viennent d'être portés à notre connaissance nous ont démontré que certaines gens sont d'une naïveté inconcevable.

Une personne qui a eu l'occasion de visiter des campagnes qui ont été récemment envahies par les agents d'une certaine compagnie qui s'est donné pour mission d'organiser des associations agricoles, d'instruire les cultivateurs et, va sans dire, de leur faire faire de l'argent tant et plus, grâce à une recette dont elle seule a le secret, nous racontait cette histoire presque incroyable. Plusieurs cultivateurs avaient souscrit des actions de cent dollars chacune dans une compagnie supposée agricole. Naturellement ils avaient versé un certain montant comptant et avaient bravement souscrit un billet à ordre pour la différence. L'argent en poche, l'agent avait respectueusement tiré sa révérence et était parti chercher fortune ailleurs. Les souscripteurs devaient recevoir dans quinze jours au plus, des catalogues, des listes de prix, etc., etc. Un mois se passa, puis deux, rien n'arrivait. L'on se résolut en fin d'écrire à la fameuse compagnie. Mais..., l'on n'avait pas même pris l'adresse! L'agent de son côté avait "oublié" de la laisser. Celui-ci cependant avait bien eu garde de faire semblable oubli par rapport à l'adresse des souscripteurs. Il l'avait bel et bien enregistrée. Quand viendra l'échéance des billets, il ne se présentera pas lui-même (il a déjà fait une assez bonne affaire comme cela), mais demande de paiement sera faite par l'entremise de quelque tierce personne à qui il sera presque impossible légalement de refuser. Dans tous les cas, si l'on réussit à sortir de ce mauvais pas, ce ne sera qu'après force démarches ennuyeuses.

Il semble bien pourtant que ce soit la première question à poser à un solliciteur: "Vous représentez telle compagnie? Où a-t-elle son bureau d'affaires? A Montréal. Très bien, mais c'est encore un peu vague. Le nom de la rue, le numéro, s'il vous plaît? Et nous voilà fixés sur un point très important. Et l'on prend la peine d'écrire tout cela sur un papier. Le sens commun, ce nous semble, suggère ces questions.

Et puisque l'on est en frais, il n'y a pas d'objection à pousser plus loin l'inquisition. Vous dites, M. le solliciteur, que la société que vous représentez est une société coopérative agricole formée en vertu de la loi de la province de Québec? Pouvez vous montrer une autorisation de l'Honorable Ministre de l'Agriculture à faire des affaires? Car toutes les coopératives agricoles doivent être autorisées par le ministre de l'agriculture.

Une compagnie ordinaire n'a pas besoin de semblable autorisation. Mais dans ce cas, il y a une foule d'autres points sur lesquels le cultivateur ne doit pas manquer de s'enquérir. Quand la compagnie que vous représentez a-t-elle été formée? Depuis combien de temps fait-elle affaires? Quels en sont les directeurs? Sont-ce des personnes bien connues en agriculture ou dans quelque industrie connexe? Avant de témoigner tant de sollicitude pour la classe agricole, quelles étaient les occupations de ces personnes? Quel est le capital souscrit de cette compagnie, quel est son capital payé? Quels en sont les principaux actionnaires? Peut-on voir un état de ses affaires pour la dernière année? Cet état est-il certifié et par qui? Voilà autant de questions auxquelles l'on doit mettre un solliciteur en demeure de répondre sur le champ. La façon plus ou moins assurée dont les réponses sont données permet de se rendre compte très vite de quoi il s'agit.

Tout cela n'est pas bien malin, mais il faut user de son gros bon sens, même en présence d'un solliciteur empressé qui compte de belles histoires et laisse rarement à son interlocuteur le temps de parler.

JEAN TRUDEL.

ELEVAGE

Pourquoi la viande va être de plus en plus chère

J'ai lu avec plaisir une petite note concernant l'élevage des veaux dans le dernier Bulletin. Elle porte juste. "Les cultivateurs doivent chercher à augmenter leurs troupeaux. Il ne faut engraisser au lait et abattre que les veaux qui sont réellement de trop ou encore ne sont pas des sujets convenables pour l'élevage."

Voilà une bonne mise au point et une mise au point nécessaire. J'ai été un de ceux qui ont lancé la campagne pour faire engraisser les veaux qui, il y a quelques années, était tués à la naissance, écorchés et jetés sur le tas de fumier. Je ne le regrette pas. Mais je suis obligé de constater que, dans certaines paroisses, on a été trop loin et que l'on n'a pas gardé les veaux nécessaires pour l'élevage. C'est une grave erreur. Parce que les prix sont élevés, il ne faut pas manger son bien en herbe. *C'est le moment plus que jamais de maintenir et même d'augmenter et au besoin de reconstituer les troupeaux.* Les produits laitiers se vendent cher et la viande n'est pas sur le point de baisser.

Le prix du porc peut subir des fluctuations et subir une baisse après une récolte abondante de grains. La viande de mouton et de bœuf continuera à se vendre cher et même augmentera encore. Cette affirmation mérite d'être étayée par quelques documents.

Les statistiques sont faites pour nous renseigner. Consultons-les donc.

Quelle est la situation de l'élevage du bœuf au Canada de 1901 à 1911?

Elle est très bonne, en apparence.

	Augmentation
Manitoba.....	24%
Alberta, Saskatchewan.....	26%
Ile du Prince-Edouard.....	6%
Québec.....	7%
Ontario.....	0.6%
Colombie.....	11%
	Diminution
Nouveau Brunswick.....	2%
Nouvelle Ecosse.....	9%

Le bétail a augmenté en nombre d'environ 17%

Cette augmentation doit être comparée à l'augmentation du nombre de consommateurs. Or pendant cette même période la population humaine a augmenté de 34%. Encore faut-il remarquer que c'est la population urbaine, grosse consommatrice de viande, qui a surtout augmenté : 62%. Il est donc évident que pendant cette période pourtant prospère de 1901 à 1911, le déficit de production commençait.

Depuis il n'a fait que s'accroître, car depuis 1911, le nombre d'animaux de boucherie n'a pas cessé de diminuer au Canada, comme dans la province de Québec.

ANIMAUX DE BOUCHERIE AU CANADA

1911.....	4,356,193
1914.....	3,363,531

ANIMAUX DE BOUCHERIE DANS LA PROVINCE

1911.....	697,860
1914.....	625,958
1915.....	612,500
1916.....	535,693

Cette situation est-elle spéciale au Canada? Aucunement. Elle correspond exactement à la situation générale de l'élevage dans le monde entier. Il suffit pour s'en convaincre de consulter les chiffres fournis par le professeur Kennedy de l'Iowa au Bulletin de l'Institut international d'agriculture. Les chiffres sont établis pour une période allant de 1900 à 1913.

	Bétail Augmentation+ Diminution—	Population humaine Augmentation
France.....	+2%	+2%
Allemagne.....	+4%	+15%
Angleterre.....	+4%	+10%
Autriche.....	+2%	+10%
Russie.....	-12%	+14%
Canada.....	+20%	+35%
Brésil.....	-20%	+20%
Argentine.....	-6%	+40%
Australie.....	+40%	+18%
Nouv. Zélande..	+16%	+30%
Etats-Unis.....	-30%	+24%

Soit un accroissement moyen de :

19.8% pour la population humaine.

2.1% pour le bétail.

Ces chiffres parlent par eux-mêmes. Il faut seulement faire remarquer qu'ils sont établis pour la période précédente la guerre. Celle-ci a détruit ou fait détruire bien des troupeaux. Mais, même, s'il n'y avait pas eu de guerre, le prix de la viande aurait augmenté. Car, il n'y a pas besoin d'être prophète pour le prévoir. *Quand le nombre des consommateurs augmente et que la production diminue, les prix montent.*

JOSEPH PASQUET,

Professeur de Zootechnie.

Ecole d'agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière.

L'ABATTOIR DE PRINCEVILLE



Un résumé de ses affaires depuis le commencement de la présente année.

Dans le rapport de la Coopérative des Fromagers pour les premiers six mois de l'année courante, il a été dit grand bien de l'abattoir de Princeville. C'est pourquoi je tiens à démontrer aux lecteurs du Bulletin des Agriculteurs que cette appréciation était justifiée par l'état des affaires de cet établissement agricole du 1er janvier au 1er juillet 1918. Cet état est résumé dans le tableau suivant :

Tableau comparatif des opérations de l'Abattoir de Princeville pour les premiers six mois des années 1917-1918.

VEAUX	
Reçus du 1er janvier au 1er juillet 1918 ...	852
Reçus du 1er janvier au 1er juillet 1917 ...	700
Surplus en 1918 ...	152
PORCS	
Reçus du 1er janvier au 1er juillet 1918 ...	685
Reçus du 1er janvier au 1er juillet 1917 ...	487
Surplus en 1918 ...	198
OEUFs	
Reçus du 1er janvier au 1er juillet 1918 ...	6472 doz.
Reçus du 1er janvier au 1er juillet 1917 ...	5052 "
Surplus en 1918 ...	1420 doz.

Cela donne une bonne idée de l'augmentation considérable depuis le commencement de la présente année. Mais s'il n'y avait augmentation que de la quantité, ce ne serait qu'un succès relatif ; Ce qui accentue davantage le succès, c'est l'amélioration très notable de la qualité des produits apportés à l'abattoir. En effet il y a eu dans les œufs apportés à l'abattoir une bien plus grande proportion de frais que par le passé ; les veaux qui ont été reçus depuis le printemps avaient été beaucoup mieux engraisés que ceux de l'an dernier. Mais il faut signaler surtout les progrès faits dans l'élevage du porc. On en jugera par le petit tableau suivant :

Relevé de classification des porcs pour les premiers six mois des années 1917 et 1918 :

	1917	1918
Porcs à bacon	58	138
Beaux jeunes porcs gras	190	308

Vieux porcs gras	77	152
Jeunes porcs trop légers	72	52
Vieux et jeunes porcs pas assez gras	43	31
Vieux et jeunes porcs maigres	47	3

Il faut remarquer dans ce tableau l'augmentation considérable du nombre de porcs qui ont été classés dans la catégorie des porcs à bacon et dans la catégorie des porcs de première qualité. C'est l'habitude en comparant les affaires à celles de l'année précédente, d'insister sur l'augmentation. En ce qui concerne les chiffres contenus dans le tableau ci-haut, nous croyons devoir insister plutôt sur la diminution. Qu'y voit-on en effet ? C'est que dans les premiers six mois de l'année 1917, il s'était apporté à l'abattoir 47 porcs trop maigres ; durant la même période de l'année 1918, il ne s'en est apporté que 3 ; c'est une diminution considérable, mais qui dénote un progrès remarquable. Egalement dans les premiers six mois de 1917, l'abattoir avait reçu 72 porcs trop légers ; jusqu'au 1er juillet 1918, il n'en avait reçu que 52.

Il a été souvent parlé ici, dans le Bulletin des Agriculteurs des diverses entreprises de la Coopérative des Fromagers à l'abattoir de Princeville, particulièrement en ce qui concerne l'élevage du porc. Elle s'est appliquée à faire élever dans la région des porcs de race spéciale pour le bacon ; elle a travaillé à la diffusion des bonnes méthodes d'élevage, d'abatage, de préparation, etc. Elle a même entrepris d'ériger une porcherie modèle sur le terrain attenant à l'abattoir, afin de pouvoir fournir aux cultivateurs, non seulement de la région, mais de toute la province, des sujets des meilleures races. Ses entreprises ont-elles été couronnées de succès ? L'on en peut juger à la lumière des chiffres que nous venons de donner. Et encore l'on peut dire que le résultat pratique de tout le travail qui y a été fait en ces dernières années ne fait que de commencer à se faire sentir.

Je me permettrai d'ajouter en terminant que l'ensemble des opérations de l'abattoir augmente dans la même proportion ; le commerce de détail a presque doublé durant les derniers mois. Si j'en juge par l'état des affaires à date, l'abattoir de Princeville fera une excellente année.

ÉMILE BELANGER, Gérant.

NOUVELLES COOPERATISTES

Dans La Baie des Chaleurs.

II

Une visite à Maria et à St-Bonaventure, quel que soit le parfait fonctionnement des sociétés de ces deux endroits, n'eût pas suffi cependant à donner une juste idée de l'organisation coopérative dans cette partie de notre province. Il y a encore en effet dans la région de la Baie des Chaleurs d'autres coopératives agricoles fort intéressantes que, grâce toujours à l'amabilité de Monsieur J. N. Albert, agronome officiel, j'eus l'opportunité de visiter. Je regrette de ne pouvoir dire de chacune d'entre elles qu'un seul mot, qui leur sera cependant favorable, car la plupart paraissent bien organisées et font de bonnes affaires.

La Coopérative de Port-Daniel est d'organisation récente : mais déjà elle a expédié des œufs à la Coopérative des Fromagers et ses sociétaires paraissent avoir obtenu entière satisfaction. Elle complètera son organisation durant le cours de l'été et sera en état d'expédier à l'automne des volailles, des moutons, des porcs, etc.

A St-Alphonse et à St-Charles de Caplan, les cultivateurs paraissent bien satisfaits des coopératives locales qui y sont établies depuis plusieurs années aussi bien que de la Coopérative des Fromagers à laquelle elles sont affiliées. La Beurrerie de St-Charles de Caplan a obtenu le 3ème prix l'an dernier, à la Coopérative des Fromagers, pour la fabrication de beurre non pasteurisé.

A St-Alexis de Métapédia et à St-André de Restigouche, les associations agricoles paraissent faire l'objet de la sollicitude particulière de MM. les abbés Côté et Ouellet, curés de ces paroisses. Ceux-ci paraissent du reste ne pas avoir perdu leur temps, car les associations agricoles de ces deux paroisses sont très florissantes. St-Alexis de Métapédia, pour ne citer qu'un exemple, paraît avoir l'une des plus belles beurreries de la province de Québec. Cette fabrique a obtenu en 1917 une prime pour la fabrication du beurre pasteurisé. Elle confie la vente de ses produits à la Coopérative des Fromagers.

New-Richmond est encore un autre foyer actif de coopération agricole. A New-Richmond, il y a une bonne beurrerie qui est la propriété d'un syndicat de cultivateurs de l'endroit. Si je ne me trompe pas, c'est M. Ferd. Vaillancourt, de Bonaventure, qui en a été l'organisateur.

Je dois souligner immédiatement un fait particulièrement intéressant. L'on a remarqué, par la nomenclature que j'en ai faite, que dans un grand nombre de localités de la baie des Chaleurs, il y a des beurreries coopératives centrales ou du moins des beurreries qui sont la propriété de sociétés ou syndicats de patrons. C'est pourquoi il a été possible d'établir dans toute cette région des beurreries qui prennent rang parmi les plus importantes de notre province. Et pourtant, comme je le signalais dans une correspondance précédente, l'industrie de la fabrication du beurre dans cette région remonte à douze années à peine ! L'on en pourrait conclure que les gens de ces régions nouvelles sont bien plus ouverts à l'idée de progrès que ceux des vieilles paroisses de notre province où de semblables réformes ont été préchées des années et des années durant, sans aucun résultat pratique.

Il existe d'autres coopératives encore dans la région de la Baie des Chaleurs, mais il m'était impossible de les visiter toutes. J'ai pu constater cependant qu'il y en a quelques unes qui paraissent végéter. Serait-ce parce qu'elles semblent vouloir se tenir en dehors du mouvement général de coopération ? Serait-ce parce qu'elles ne choisissent pas le marché le plus avantageux pour la vente de leurs produits ? Je ne saurais dire ; mais tout semble bien indiquer qu'elles vivent. Mais les choses, paraît-il, changeront sous peu. Car les cultivateurs de ces localités ne veulent pas passer pour arriérés vis-à-vis leurs confrères des paroisses voisines et ils ont décidé de se mettre à l'œuvre. On entendra certainement favorablement parler d'eux avant l'automne. Il paraît en effet qu'on veut s'organiser pour expédier des œufs, des volailles, des viandes à la coopérative des Fromagers à l'automne.

Le commerce des porcs, des moutons, des volailles paraît être très important à l'automne dans cette région. Aussi m'a-t-on informé que les cultivateurs apprécieraient particulièrement une démonstration d'abatage en temps propice. J'ai répondu que la Coopérative des Fromagers en prendrait certainement l'initiative. Il faudrait choisir l'endroit le plus central ; annoncer d'avance le jour de la démonstration afin que tous les cultivateurs de la région aient le temps de s'organiser pour venir y assister. Avec le concours de l'agronome du district, qui l'a promis à l'avance, l'on obtiendrait certainement un grand succès.

J. A. TALBOT.

CE QU'ON DIT

dans la Presse agricole

Les pâturages malsains

Que doit-on faire d'un pâturage qui a été préjudiciable à la santé des veaux ? On a soulevé la question à savoir si on doit mettre des veaux ou autres jeunes animaux en pacage dans de vieux pâturages surtout lorsque ces derniers sont riches. Il y a deux ans, dans une revue agricole, un correspondant se plaignait d'avoir perdu 9 veaux sur 17 qu'il avait mis en pacage, et il ajoutait "qu'ils étaient dans un pitoyable état". Comme aucune explication satisfaisante ne semble avoir été donnée, le soussigné se hasarde à faire connaître l'expérience d'un agriculteur pratique qui croit qu'une vieille prairie riche est, à n'en pas douter, contraire à la santé des jeunes animaux, que ce soient des veaux, des poulains, des porcs ou des volailles.

Le fait est que de jeunes animaux ne peuvent supporter la riche nourriture qu'ils trouveront sur une terre aussi grasse. Cela leur occasionne généralement la diarrhée et la fièvre ; la dernière étant le résultat de la première. Lorsque les cultivateurs s'aperçoivent que leurs veaux sont malades, ils ne pensent ordinairement pas à en attribuer la cause au pâturage.

Il est en réalité dangereux de mettre des animaux d'un an en pacage dans une prairie humide, où des poulaines de deux ans feront de très heureux chevaux, pour la bonne raison que la nourriture y est trop riche et qu'ils ne s'y plairont pas. La richesse d'un pâturage ne cause pas seulement la fièvre, mais plus d'une vieille prairie est imprégnée de bacilles de maladies comme le charbon, etc.

D'autres peuvent être infestées des spores du ver solitaire et causer des maladies comme l'hydatide ou le tournis chez le mouton. Les spores des vers qui affectent les chevaux sont généralement, dans les vieilles terres marécageuses, les spores du petit ver rose qui sont fatales aux poulains et aux animaux d'un an. Anciennement, on ne pensait pas aux résultats que pouvait avoir la saignée des animaux sur

le champ ; ce n'était cependant pas tant dû au défaut d'y penser qu'au manque de connaissances. Nous savons maintenant que si le sang des animaux atteints du charbon est répandu sur le sol d'une prairie, les bacilles de la maladie trouveront des hôtes dans les vers de terre et que ces spores, qui s'attachent aux brins d'herbe du pâturage, produiront une infection chez tous les animaux sains qui y brouteront.

Les pâturages infestés de spores sont naturellement rares, mais il est reconnu qu'une terre grasse, fût-elle de la meilleure qualité, est nuisible à la santé des jeunes animaux.

C'est une excellente idée que de déposer, sur une terre servant de pâturage, les balayures et ordures des chemins, des cours et autres rebuts semblables, et quand le tas de terreau est assez considérable, d'y ajouter de la chaux vive, à raison de 54 boisseaux par acre. Ce mélange après l'avoir bien éteint et bien retourné, sera étendu sur le pâturage durant l'hiver. Ce composé adoucira la terre, réagira contre l'acidité qu'un terrain continuellement engraisé par des animaux gras peut avoir, et améliorera la qualité de l'herbe en faisant pousser le trèfle d'une manière vigoureuse. La chaux peut ne pas ajouter de volume à la nourriture, quelquefois, elle aura plutôt pour effet d'en réduire la quantité, mais elle accomplira un grand bien en faisant disparaître l'acidité et en améliorant la qualité de la nourriture. L'apport de 54 boisseaux est un fumage complet et ne demande pas d'être appliqué tous les ans. Une fois dans l'espace de deux ou trois ans sera suffisant pour maintenir la qualité d'un riche pâturage.

Quoiqu'on puisse faire pour améliorer et conserver un pâturage en bon état, et exempt d'acidité, ce n'est jamais un endroit convenable pour y laisser des animaux, quelle que soit la période de temps.—B. C. T.,

— "Le Journal d'Agriculture".



“La petite différence”

Peut-être ignorez-vous l'histoire que Garfield, ancien président des Etats-Unis, racontait au sujet de “la petite différence” ?

Non ? Alors permettez qu'on vous la rapporte en quelques mots.

Garfield, quand il n'était que le petit Garfield tout court, allait à l'école en compagnie d'autres petits gâs avec lesquels il rivalisait ainsi qu'il arrive souvent à cet heureux âge. Il avait beau bien apprendre ses “*lessons*”, un de ses petits compagnons le “battait” toujours. Le petit Garfield n'aimait guère la chose mais s'en occupait pas davantage pour le moment.

Or il advint que le papa Garfield envoya son petit gâs à un “*high school*” où précisément il rencontra de nouveau le petit compagnon d'enfance qui le “*chauffait*” si fort à l'école primaire. On se mit à travailler avec ardeur de part et d'autre mais Garfield eût encore le dessous à son grand désappointement.

Il avait beau s'appliquer de son mieux ! Patate ! son émule arrivait toujours bon premier.

Garfield se prit alors à penser que vraisemblablement son ami avait un cerveau supérieur au sien et que toute lutte était inutile.

Cette pensée le faisait souffrir ; il se sentit inférieur pour toujours. A quoi bon rivaliser avec une partie supérieure ?

Un soir Garfield se préparait à se mettre au lit en ruminant pour la centième fois la même pensée amère et humiliante. Il éteignit la lampe et se rendit près de la fenêtre pour lever un peu le rideau pour que l'air frais pénétrât dans la chambre. En jetant un rapide coup d'œil au dehors il ne fut pas peu surpris d'apercevoir dans une chambre voisine son compagnon de classe, son rival qui travaillait encore. Très intéressé, Garfield s'assit et l'observa attentivement et pendant quinze minutes la lampe de

son voisin brûla encore... “Je l'ai, se dit le jeune Garfield quand son rival se fût mis au lit, voilà la “*petite différence*” !

Quinze minutes par jour de travail supplémentaire !

Notre jeune homme travailla quinze minutes de plus chaque jour tant et si bien qu'il battit son fameux compagnon, parce qu'il avait trouvé le “joint”, comme on dit.

En agriculture, il y a aussi la petite différence.

Deux voisins ont chacun un champ de blé ; seule une clôture les sépare ; le sol est de même composition ; Le même soleil réchauffe les deux champs, les mêmes nuages leur versent la pluie bienfaisante ; on suit les mêmes méthodes pour semer, récolter et porter au marché. Tout est semblable, sauf une petite différence : l'un des deux a été un peu plus particulier dans le choix de la semence ou bien a donné un ou deux coups de herse de plus.

Voilà ! Cette “petite différence” est peu de chose, mais cependant ce cultivateur a récolté 12 minots de plus par acre que son voisin !

En industrie laitière, il y a aussi la “petite différence” ! Souvent, c'est le choix d'un bon taureau au lieu d'un taureau d'aussi belle apparence mais de sang amélioré. Dans le premier cas, c'est un gros atout de succès ; dans le second un atout de fiasco.

Une autre fois la “petite différence” consistera dans l'achat judicieux d'engrais alimentaires azotés payés à bon compte.

Et ainsi de suite.

Garfield a raison : il y a une “petite différence” en toute chose aussi bien à l'école que sur la ferme.

Ami lecteur, profitez de la leçon de Garfield, devenu plus tard président de la République Américaine.

ARMAND LETOURNEAU.



Questions d'Industrie Laitière

II

Dans une causerie précédente, nous avons dit qu'il y a enfin des cas dans lesquels on ne sait pas attribuer l'infécondité.

De bons praticiens conseillent une légère saignée avant la saillie.

D'autres conseillent de soumettre pendant quelque temps la vache à un régime rafraîchissant.

Il s'en trouve même qui préconisent un régime débilissant pour une courte période de temps évidemment. Nous avouons être incapable d'expliquer pourquoi cette manière de faire peut avoir des conséquences heureuses.

Peut-être n'est-ce qu'une superstition... En tous cas il se trouve des éleveurs qui y croient fermement.

Une cause fréquente et grave, parce qu'elle reste souvent méconnue, de l'avortement, de la nymphomanie (on expliquera brièvement ce mot tout à l'heure) et de la stérilité, c'est la tuberculose laquelle, même au début, peut occasionner des accidents.

Qu'est-ce que la nymphomanie ?

Les éleveurs connaissent certainement la chose s'ils ignorent le mot propre — et il y a de quoi.

La nymphomanie est un état général tout particulier qui se traduit chez les femelles malades par des manifestations génésiques continues, les portant à réclamer le mâle d'une façon inusitée.

La stérilité est la conséquence immédiate de cet état des vaches qui sont dites *taurelières*.

La nymphomanie dépend de causes multiples. Le plus souvent elle est liée à une lésion des organes génitaux ; kystes et tumeurs des ovaires, métrites chroniques, tumeurs de la matrice, inflammations chroniques et tumeurs du vagin. Plus souvent la maladie est consécutive à des troubles nerveux.

Naturellement sous l'influence des manifestations génésiques presque constantes, les vaches maigrissent, mangent d'une façon irrégulière, poussent des beuglements et effectuent des mouvements désordonnés ; elles sont parfois dangereuses et deviennent vite absolument *badrantes* et surtout pas payantes.

Chose curieuse, leur lait contracte souvent une odeur et un goût désagréables.

Eckles, éleveur américain réputé, constate que "la nymphomanie s'accompagne très fréquemment d'une malformation de la région de la croupe consistant en un affaissement du ligament sacro-sciatique en avant et en bas de la naissance de la queue. Lorsque, sans aucun autre indice, on voit apparaître cette dépression, d'abord légère, (on dit que la vache se casse), on peut affirmer que la vache va devenir taurelière. Le signe s'accuse d'ailleurs assez vite lorsque les troubles sont bien caractérisés."

En plaçant les bêtes dans une étable isolée et obscure et en les soumettant à un traitement calmant, on peut obtenir quelque amélioration.

La cause étant reconnue, le vétérinaire peut indiquer un traitement convenable contre la métrite, la vaginité, etc.

Dans les cas de tumeurs du vagin ou de la matrice, il n'y a rien à faire de profitable.

La castration est le seul moyen à employer dans le cas de lésion des ovaires, cause la plus commune de la nymphomanie.

Après l'opération, l'état général ne tarde pas à s'améliorer et la vache peut être préparée et vendue pour la boucherie dans des conditions satisfaisantes.

Rappelons pour note, qu'un collaborateur du Bulletin, M. Pasquet, a déjà parlé de la castration dans une causerie très instructive. Qu'on s'y rapporte.

ARMAND LETOURNEAU.



L'Apiculture à l'Exposition de Québec

La commission de l'exposition de Québec accorde près de \$225.00 en prix, pour les exposants de miel. Autrefois, nous n'avions que \$92.00. Comme vous pouvez le constater on a reconnu l'importance de notre industrie ; c'est à vous maintenant, à montrer que les produits apicoles valent la peine qu'on s'en occupe. Les prix sont assez élevés pour qu'il y ait profit pour vous à exposer ; puis, même en n'étant pas au nombre des gagnants, il vous reste l'avantage de vous faire connaître et ainsi de pouvoir vendre votre miel plus facilement.

L'an dernier le nombre d'exposants était bien loin d'être satisfaisant. Cette année, il faut faire mieux, sinon les commissaires de l'Exposition nous retrancheront une partie du montant alloué.

Messieurs les Voyageurs de Commerce ont bien voulu accorder deux prix spéciaux de \$10.00 et \$5.00. Nous leur en sommes très reconnaissants.

L'Exhibit du Ministère

Comme les années dernières, nous aurons un pavillon apicole à l'intérieur du palais de l'Industrie. Nous serons heureux, comme toujours, de recevoir tous les apiculteurs anciens et nouveaux, et aussi de fournir tous les renseignements que l'on nous demandera.

Convention des Apiculteurs

Durant l'exposition, l'Association des Apiculteurs de Québec tiendra sa convention annuelle. Tous les apiculteurs sont invités à venir prendre part aux séances et aux discussions qui sont toujours fort intéressantes. C'est dans ces conventions que l'on puise la vraie science apicole et c'est au contact les uns des autres que l'on apprend les mille petits détails qui nous aident à faire de notre industrie une exploitation de plus en plus payante. La journée de la convention est fixée au 5 septembre. Les séances auront lieu dans une des salles du palais central.

C. VAILLANCOURT.

CALENDRIER APICOLE

AOÛT

1. Autour de vos ruches continuez de tenir l'herbe aussi courte que possible, afin de ne pas gêner le vol de vos abeilles.
2. Laissez mûrir le miel dans les rayons au moins une couple de semaines avant de l'extraire.
3. N'extrayez pas le miel des rayons qui n'ont pas été operculés. Non seulement ce miel sûrira mais même pourra gâter toute votre récolte.
4. Une fois votre miel extrait, remettez les cadres dans les hausses et placez-les tous sur les colonies les plus faibles en nourriture.
5. Préparez bien vos produits pour la vente ; que tout soit emballé proprement et que votre marchandise paraisse bien.
6. N'oubliez pas que l'on rend les abeilles pillardes en exposant du miel ou autres matières sucrées après ou avant la miellée.

C. VAILLANCOURT.

NOTE

AUX APICULTEURS

Il faut prendre note que la Coopérative des Fromagers ne consentira pour aucune considération à recevoir cette année du miel en gâteau. Car elle ne peut que très difficilement donner satisfaction à l'expéditeur, et à cause de la manipulation dispendieuse, elle y trouve très rarement son profit.

Ceux qui ont du miel en gâteau voudront bien en disposer sur le marché local ou par une autre entremise.

A VENDRE

Poulettes et Cochets

A sa Station Avicole attachée à l'abattoir de Princeville, la Coopérative des Fromagers pourra disposer en octobre prochain de 500 à 600 poulettes, nées le 22 avril et le 14 mai des races Plymouth Rock Barrées, Plymouth Rock Blanches, Rhode Island Rouges, à crête simple, et quelques douzaines de Wyandottes blanches; aussi de plusieurs centaines de cochets des races ci-haut mentionnés.

Cultivateurs et citadins hâtez-vous de donner vos commandes à la vraie basse-cour pratique où vous aurez pour votre argent.

Adressez-vous directement à

L'Abattoir Coopératif de Princeville,
Princeville,
Comté d'Arthabaska.

CANARDS

Au même établissement, la Coopérative des Fromagers offre en vente, pour être livrés dans la première quinzaine de septembre, 150 jeunes canards Pékin, nés le 20 juin, au prix de \$1.50 l'unité. C'est assurément la meilleure variété de canards connue par la délicatesse de sa chair et son développement rapide et précoce.

S'adresser directement à

L'Abattoir Coopératif de Princeville,
Princeville,
Comté d'Arthabaska.

FEVES

Fèves Blanches—

No 1 (triées à la main): par quantités de 25 à 120 livres, 15c la livre; par poches de 120 livres, 14c.

No 2 (belle qualité): par quantités de 25 à 120 livres, 14c la livre; par poches de 120 livres, 13c.

No 3

Par quantités de 25 à 120 livres, 13c la livre; par poches de 120 livres, 12c.

Fèves jaunes—

Par quantités de 25 à 120 livres, 13c; par poches de 120 livres, 12c.

Des échantillons pour l'une ou l'autre de ces variétés sont fournis sur demande.

La Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec, 63 rue William, Montréal.

PETITS FROMAGES BLANCS

Dans des boîtes spéciales contenant deux fromages, de 20 à 25 livres chacun.

Fromage doux : 24 cents la livre.

Fromage fort : 27 cents la livre.

Pour un seul fromage, $\frac{1}{2}$ cent la livre de plus que le prix indiqué, soit :

Fromage doux : 24 $\frac{1}{2}$ cent la livre.

Fromage fort : 27 $\frac{1}{2}$ cent la livre.

La Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec, 63 rue William, Montréal.

Détachez --- faites signer et envoyez-nous ce coupon.

ACTIONS! ABONNEMENTS!

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

La Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec,
63, rue William, Montréal

Je demande par la présente mon admission comme membre de "LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE des FROMAGERS de QUÉBEC" et je déclare vouloir souscrire au capital de cette société.....action..... de DIX DOLLARS chacune, payables \$2.00 par année par action.

Veuillez en même temps m'inscrire sur la liste des abonnés du "BULLETIN DES AGRICULTEURS". Je vous envoie avec la présente la somme de CINQUANTE CENTINS, prix d'abonnement pour un an à compter de.....

Signature.....

Adresse.....

Date.....

Comté de.....



NOTES



PETITS FROMAGES BLANCS

La Coopérative des Fromagers a déjà reçu plusieurs commandes pour les petits fromages blancs qu'elle offre en vente par l'intermédiaire de notre journal. Ils seront certainement appréciés des acheteurs.

Ces fromages se recommandent surtout par leur haute qualité et par leur emballage spécial. C'est certainement le fromage par excellence pour les marchands détaillants des villes et des campagnes. Faites-en l'essai sans plus tarder.

AUX FABRICANTS DE FROMAGE

Ils ne doivent jamais oublier que les boîtes à fromage coûtent très cher de même que les autres articles nécessaires à l'emballage. Or, puisque tel est le cas, pourquoi ne pas les remplir complètement et y mettre des meules de 80 à 85 livres plutôt que des meules de 75 livres? D'ailleurs une boîte endurera mieux les chocs du transport, du chargement et du déchargement, si elle est bien remplie. Il n'y a pas d'inconvénient même à ce que la meule dépasse la boîte de quelques lignes.

ACTIONS

Les membres de la Coopérative des Fromagers ne doivent pas oublier que, quand ils acquittent durant le cours de l'année les actions qu'ils ont souscrites, ils ont droit à un dividende sur tout le montant versé. Or ce dividende a été l'an dernier de 8%!

Pourquoi ne pas faire en même temps un peu de propagande auprès de vos voisins et de vos amis. Si vous avez fait une bonne affaire en souscrivant au capital de la Coopérative des Fromagers, vous devriez être heureux de procurer à vos connaissances l'occasion de placer aussi avantageusement leurs économies.

ABONNEMENT

L'abonnement à notre journal n'est que de cinquante centins par année. Il vous apporte en retour des renseignements d'une valeur inestimable. Faites abonner vos amis au "Bulletin des Agriculteurs."

VENTES AVANTAGEUSES

La Coopérative des Fromagers a vendu cette semaine à des prix avantageux, les produits suivants :

VOLAILLES

Pour le compte de :

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE ST-VALÉRIEN DE MILTON, comté de Shefford, Qué., 14 poules, 8 classées No 1, pesant 48 livres, 6 classées No 2, pesant 31 livres, qui ont rapporté \$218.33.

LEOPOLD LAPENAYE, membre de la Société Coopérative Agricole de St-Judes, comté de St-Hyacinthe, 12 poules, 2 classées No 1 pesant 11 livres, 10 classées No 2, pesant 46 livres, qui ont rapporté \$15.18.

AMABLE GAZAILLE, Roxton Pond, comté de Shefford, 12 poules, classées No 1 pesant 67 livres, qui ont rapporté \$19.03.

FERRIER LEMIEUX, membre de la Société Coopérative Agricole de St-Judes, comté de St-Hyacinthe, 16 poules, 10 classées No 1, pesant 58 livres, 6 classées No 2, pesant 29 livres, qui ont rapporté \$24.34.

VEAUX

Pour le compte de :

THO. BRETON, Plessisville, comté de Mégantic, 1 veau, classé No 2, pesant 81 livres, qui a rapporté \$14.08.

ALFRED BOMBARDIER, Valcourt, comté de Shefford, 1 veau, classé No 1, pesant 92 livres, qui a rapporté \$18.20.

ALLAN MAHAN, membre de la Société Coopérative Agricole de Port Daniel Centre, comté de Bonaventure, 1 veau, classé No 1, pesant 86 livres, qui a rapporté \$16.13.

J. B. LECOMPTE, Princeville, comté d'Arthabaska, 1 veau, classé No 2, pesant 107 livres, qui a rapporté \$18.72.

LAINE

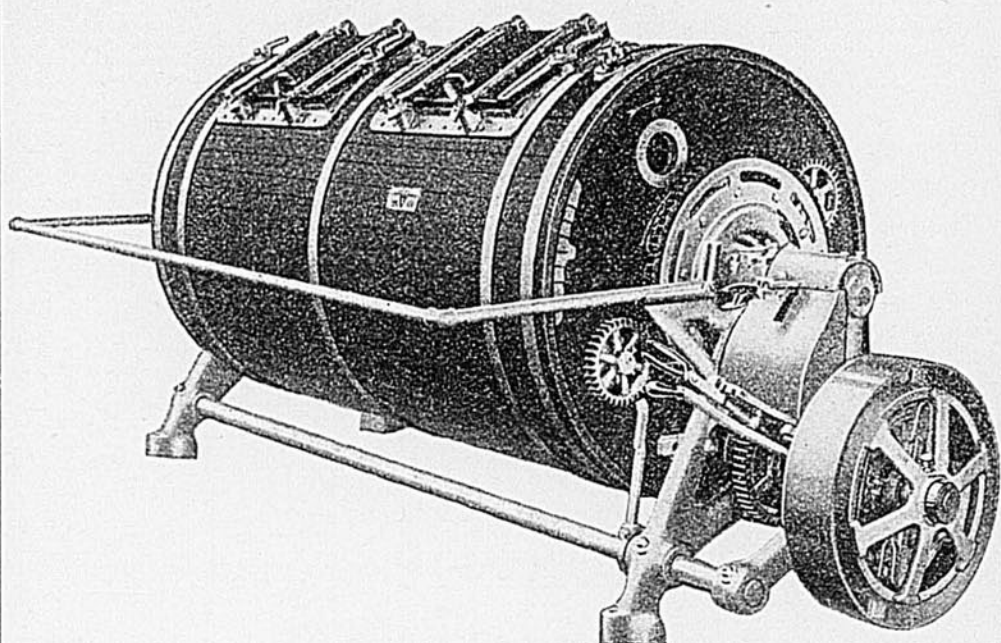
Pour le compte de :

L. P. BERGERON, St-Nazaire, comté de Chicoutimi, 246 livres de laine lavée, 210 livres classées No 1, 25 livres classées No 2, 11 livres classées No 3, qui ont rapporté \$229.89.

ZENON BERUBE, fils de Thomas, membre de la Société Coopérative Agricole de St-Donat, comté de Rimouski, 125 livres de laine non lavée, 103½ livres de laine blanche, classées No 1, 10 livres classées No 2, 3 livres classées No 3, 8½ livres de laine noire, classées No 1, qui ont rapporté \$83.96.

ULRIC COUPAL, St-Philippe, comté de Laprairie, 150½ livres de laine blanche non lavée, classées No 1, 20 livres classées No 2, 8 livres classées No 3, 16½ livres de laine noire classées No 4, qui ont rapporté \$131.85.

Les barattes-malaxeuses combinées Alpha sont, de toutes les machines connues, celles qui font le baratage le plus complet.



Baratte-malaxeur combinée Alpha Nos 60 et 80.

LA GRANDEUR de l'espace libre à l'intérieur du cylindre de la baratte-malaxeur combinée ALPHA fait donner à la crème une plus forte secousse; c'est ce qui permet à l'ALPHA de faire le plus parfait baratage possible.

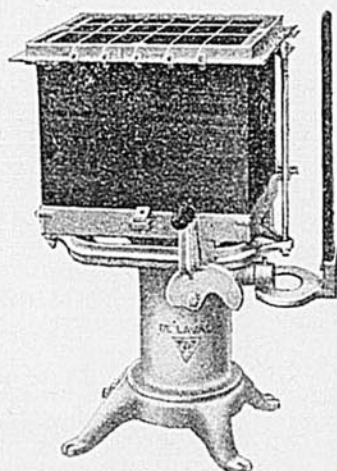
Mais ce n'est pas là le seul caractère de supériorité de l'ALPHA. Un autre de ses précieux avantages, c'est que tout le travail de baratage se fait à couvert. Le fabricant a donc le contrôle absolu des germes de moisissure; puis le beurre est durant la fabrication protégé des mouches, de la chaleur et, en même temps, de l'atmosphère souvent contaminée des salles de baratage.

Cela vous portera profit d'étudier l'ALPHA.

Machines hydrauliques Alpha pour couper le beurre.

C'est le dernier perfectionnement dans la fabrication de ces machines. Son fonctionnement est sûr; il ne saurait y avoir de déplacement, non plus qu'aucune secousse ni mouvement saccadé du mécanisme.

L'ALPHA fait le même travail mieux qu'aucune autre grosse machine à couper le beurre n'a jamais pu faire.



Machine hydraulique Alpha
pour couper le beurre.

THE DE LAVAL COMPANY Limited

Les plus grands manufacturiers d'appareils de laiteries au Canada.

Seuls manufacturiers au Canada des célèbres écrémeuses DE LAVAL, et des Silos à fourrages verts IDEAL. Moteur à essences, barattes et malaxeurs Alpha.

MONTREAL - PETERBORO - WINNIPEG - VANCOUVER



De L'Eau Courante Partout

—signifie moins d'ouvrage, plus de sécurité, plus de commodités et abrège vos heures de travail. Elle réduit les taux d'assurance et augmente la valeur de votre ferme.

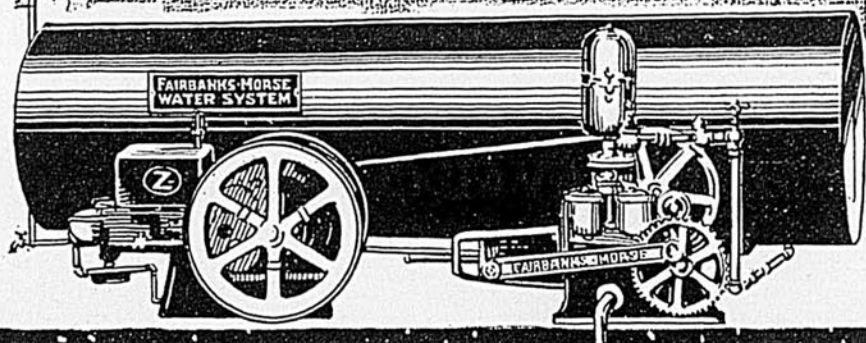
Les Systèmes Hydro-Pneumatiques Fairbanks-Morse

vous fournissent de l'eau courante partout sur la ferme—dans la maison, dans la grange, dans la laiterie ou sur le terrain—et contribuent à augmenter la production. Ils sont construits de différentes grandeurs—il y en a un pour vos besoins. Soit que vous desiriez l'installation d'une pompe à bras pour les besoins de votre résidence ou une des plus grandes installations de force motrice, un Système Hydro-Pneumatique Fairbanks vous garantit ce qu'il y a de mieux. Ecrivez aujourd'hui-même. Mentionnez-nous vos besoins et nous vous indiquerons en détail ce que l'eau courante accomplira sur votre ferme.



**The Canadian Fairbanks-Morse Co.,
Limited**

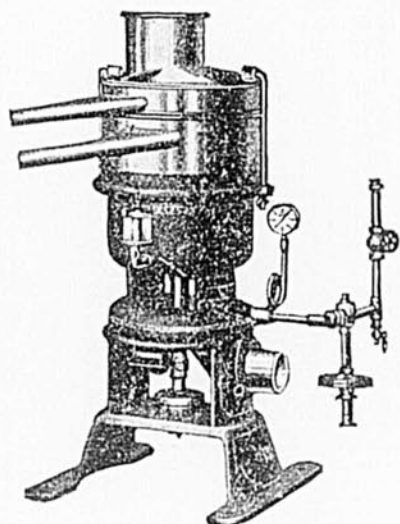
St-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto,
Hamilton, Windsor, Winnipeg, Calgary,
Saskatoon, Vancouver, Victoria. 84



A MM. les Beurriers et Fromagers

amis du progrès

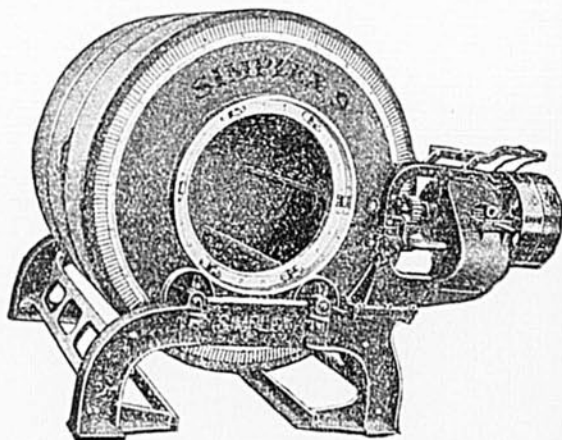
et soucieux de leurs intérêts et des intérêts de leurs patrons,
nous offrons



Un centrifuge **SIMPLEX**, économique, simple, durable, pouvant servir pour le lait entier et le petit lait, moyennant l'échange d'une simple pièce de 25c et qui vous assurera toute la crème de tout votre lait.

Un pasteurisateur **SUCCESS**, qui vous permettra de mettre votre crème dans un état de parfaite conservation en attendant la fabrication du beurre, et de rendre uniforme la crème reçue des petits séparateurs. (Voir illustration dans Bulletins précédents.)

Une baratte **SIMPLEX**, qui vous donnera l'avantage de retirer tout le beurre de toute votre crème avec la facilité de travail qu'assure une machine laissant la fabrication visible.



aussi toutes autres machines des meilleures marques et les fournitures qui vous donneront entière satisfaction.

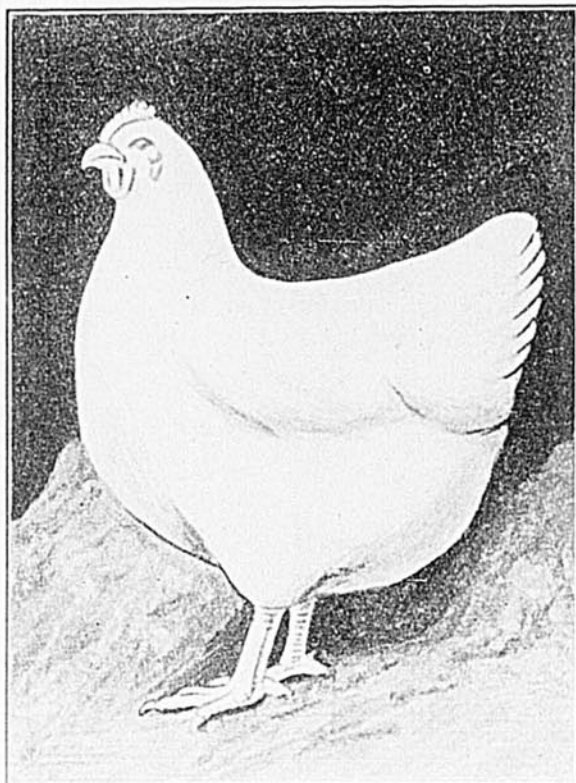
AVEZ-VOUS ESSAYÉ LA PRESSURE NADEAU?
AVEZ-VOUS EU NOS HUILES?

B. TRUDEL & CIE, 38 Place Youville, Montreal

Main 5570 — Westmount 4120

Demandes de renseignements appréciées

"Du Producteur au Consommateur par la Coopération"



Volailles Vivantes

Les poules grasses se vendent à des prix très avantageux.

La demande est très forte pour les poulets du printemps; à la page du marché, l'on pourra constater qu'ils ne se donnent pas."

Demandez nos cages spéciales pour expédier les poules et les poulets.

Envoyez-les assez tôt pour qu'ils nous soient livrés dans les premiers jours de la semaine, qui sont particulièrement propices pour une vente avantageuse.

Nous obtenons les plus hauts prix du marché.

"La Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec"

57 - 59 - 61 - 63, Rue William, Montréal.